



POUR ET PAR LES JEUNES DEPUIS 23 ANS!

**Le message des jeunes pour une
production porcine respectueuse des
considérations économiques, sociales et
environnementales du paysage
québécois et des générations à venir**

MÉMOIRE

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU
QUÉBEC**

MARS 2003

TABLES DES MATIÈRES

I- SOMMAIRE	4
II- PRÉSENTATION D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE	6
III- INTRODUCTION	8
IV- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC	9
1- LA GESTION DÉJECTIONS ANIMALES	9
2- LA SANTÉ	11
3- LA CONDITION ANIMALE	13
4- LA RÉGLEMENTATION	15
5- L'ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION PORCINE	18
6- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
7- L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT	21
V- CONCLUSION	24
VI - ANNEXES	25
1- COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ENJEU	25
2- L'ÉQUIPE DU BUREAU	26
3- LES 3 NJ	27

PARTIE I - SOMMAIRE

Au Québec, l'agriculture éveille à la fois l'imaginaire collectif et la fierté d'une économie florissante. Or, ces deux appréciations sont aujourd'hui mises en opposition dû à un déséquilibre trouvant sa source dans la perte de la vision holistique de notre agriculture. Les jeunes souhaitent que les efforts des participants aux audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec seront porteurs des changements qui s'imposent pour assurer la pérennité et la vitalité de cette composante si fondamentale à la vie.

Les principales préoccupations d'ENvironnement JEUnesse sont les suivantes :

- Le manque d'informations quant aux impacts de l'industrie porcine sur l'environnement;
- L'incitatif gouvernemental à l'élevage sur lisier;
- Les antibiotiques dans l'élevage;
- La condition animale dans l'élevage;
- Le traitement du lisier tel que prôné dans le nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA);
- L'absence de la notion de bassin versant dans le nouveau REA;
- L'influence des programmes d'aide financière sur le type d'industrie porcine privilégiée;
- L'absence d'aide financière importante octroyée pour favoriser la production biologique;
- La volonté réelle d'instaurer un véritable modèle d'agriculture durable;
- L'absence de programme de sensibilisation portant sur les enjeux agricoles;
- L'insuffisance de financement attribué aux groupes environnementaux oeuvrant en éducation relative à l'environnement (ERE).

Les principales recommandations d'ENvironnement JEUnesse sont les suivantes :

- Qu'une évaluation globale de l'impact environnemental de l'industrie porcine, incluant les nouveaux éléments apportés dans le REA, sur les milieux aquatiques et écosystèmes y étant rattachés soit effectuée en tenant compte des modes de productions (lisier versus litière), de l'impact sur la santé publique, sur la santé des écosystèmes et sur le bien-être animal avant la levée du moratoire sur l'attribution de tout nouveau certificat d'autorisation;
- Que soit appliqué le principe de précaution pour toute décision relative au secteur d'activité agricole tant et aussi longtemps que les informations dont nous disposons ne permettent pas de gérer le risque adéquatement;
- Que toute future accréditation de projet de production porcine approuvée par le gouvernement du Québec, suivant la levée du moratoire, soit orientée vers une production sur litière et que les anciennes installations fassent l'objet d'un appui du gouvernement afin de favoriser leur réorientation vers la production sur litière;
- Que l'usage d'antibiotiques dans l'industrie agroalimentaire soit restreint à l'utilisation thérapeutique et que tout autre usage ainsi que l'utilisation d'antibiotiques utiles à l'homme soient formellement interdits;
- Que l'abattage des animaux à la ferme ou dans des abattoirs régionaux soit évalué par le gouvernement comme option afin de réduire au maximum le stress subi par l'animal et afin de dynamiser les régions;

- Que la REA soit amendé afin de restreindre l'option du traitement du lisier comme outil de contournement de la réalité de la surfertilisation et que soit plutôt proposé un modèle de gestion basé sur le nombre d'unité animale à l'hectare, liant ainsi la production agricole à la terre;
- Que le REA soit modifié afin d'intégrer la gestion par bassin versant aux mesures proposées;
- Que le gouvernement du Québec se dote d'une politique d'aide financière à l'agriculture basée sur l'écoconditionnalité à l'image de celle adoptée par l'Union européenne et adaptée aux réalités québécoises afin de favoriser la multifonctionnalité dans des entreprises à dimension humaine soucieuses d'assurer une diminution des intrants chimiques, d'utiliser à l'interne la totalité des fumiers, de favoriser la rotation des cultures tout en favorisant la ruralité;
- Que la production porcine biologique fasse l'objet d'un programme de financement musclé favorisant la passage de producteurs au mode de production biologique;
- Que les objectifs du développement durable soient intégrés rigoureusement à toute décision politique, économique ou environnementale afin d'assurer véritablement le plein épanouissement des générations à venir;
- Qu'un programme de sensibilisation à l'agriculture soit mis sur pied par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec des organismes sans but lucratif (OSBL) ayant une expertise sur ce sujet afin de sensibiliser la population envers les enjeux de l'agriculture actuelle;
- Qu'un financement majeur soit attribué afin de soutenir les programmes d'agriculture soutenue par la communauté (ASC) déjà en place et que pour chaque région du Québec un programme d'ASC soit implanté;
- Que le financement global des OSBL et des groupes de jeunes oeuvrant en ERE soit fortement bonifié.

PARTIE II - PRÉSENTATION D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

ENvironnement JEUnesse, c'est pour et par les jeunes depuis 23 ans. Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) a pour mission de stimuler le développement d'une conscience écologique chez les jeunes et de les soutenir dans leurs actions environnementales. ENJEU a aussi pour mission de faire du loisir scientifique à caractère environnemental afin de développer chez les jeunes une vision critique des sciences sur un plan économique, social, culturel et environnemental.

ENJEU est un réseau québécois de jeunes, de groupes de jeunes et d'intervenants qui œuvrent dans le domaine de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement. ENJEU c'est aussi la voix utilisée par les jeunes environmentalistes du Québec pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions face aux nombreux enjeux environnementaux actuels.

Les membres d'ENJEU sont répartis à travers tout le Québec et œuvrent essentiellement dans le milieu des institutions scolaires. Ils posent des gestes concrets dans les différents dossiers de l'actualité environnementale et constituent des leaders influents dans leur communauté.

ENJEU a permis, au fil des années, à des centaines de jeunes d'acquérir de l'expérience au sein d'un organisme sans but lucratif en y occupant différents postes de responsabilités au sein du conseil d'administration, comme responsables de projets ou comme bénévoles¹.

ENJEU a réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des jeunes, notamment la tournée sur les « Enjeux alimen...Terre » 2002-2003 appuyée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) présentant le concept des 3NJ² (Nu, Naturel, Non-loin et Juste) qui propose des pistes d'action favorisant le développement durable du secteur de l'alimentation et de l'agriculture. ENJEU a également développé des outils pédagogiques divers qui ont été diffusés lors de colloques, de tournées d'information et d'ateliers d'animation.

¹ Voir les annexes 1 et 2 pour une liste de membres actuels de conseil d'administration et de l'équipe du bureau.

² Voir l'annexe 3.

Actuellement, ENJEU s'implique dans plusieurs projets dont les suivants :

- La tournée pan-québécoise d'animation dans les milieux scolaires portant sur les enjeux alimen...Terre! ;
- Un webzine d'éducation relative à l'environnement pour et par les jeunes (www.lenjeu.qc.ca) ainsi que le site internet de l'organisme (www.enjeu.qc.ca) ;
- L'animation d'atelier de formation, la diffusion d'outils pédagogiques et la réalisation de colloques sur diverses thématiques environnementales telles les changements climatiques, la gestion des déchets-ressources et la gestion de l'eau;
- Un projet d'implantation de compostage dans divers milieux académiques;
- Un projet de transport durable à l'intention des étudiants de divers milieux académiques;
- Une exposition sur la santé et l'environnement réalisée en partenariat avec le Biodôme, l'ACDI et le CRDI qui aura lieu au Biodôme en mai 2003;
- La coalition pro-Kyoto comptant plus d'une centaine de membres;
- Une campagne visant l'éradication de l'option nucléaire en collaboration avec Sortir du nucléaire;
- La consolidation et la diversification de son financement.

Finalement, ENJEU apporte sa contribution à plusieurs organismes dont l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), le Réseau environnemental des jeunes (REJ), le regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), le Conseil Régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) et le Comité de suivi de la Politique Jeunesse.

PARTIE III - INTRODUCTION

Dans le cadre des audiences publiques sur la gestion de l'eau en novembre 1999, des jeunes bénévoles d'ENvironnement JEUnesse présentaient leurs préoccupations et leurs recommandations concernant la gestion de l'eau au Québec et s'ajoutaient à un vaste mouvement de citoyens préoccupés par l'avenir de cette ressource vitale. Plusieurs des préoccupations et des revendications des jeunes à ce moment concernaient l'agriculture et son impact sur la qualité de l'eau.

C'est ainsi que l'assainissement agricole est devenu un enjeu de taille dans la nouvelle Politique nationale de l'eau déposée à l'automne 2002. Or, les présentes audiences sur le développement durable de la production porcine au Québec nous font constater que la problématique agricole actuelle dépasse largement les quelques points traitant de l'assainissement agricole dans la Politique nationale de l'eau et confirme l'importance de s'y attarder sérieusement afin d'assurer aux citoyens et agriculteurs **d'aujourd'hui**, jeunes et moins jeunes, et à ceux **de demain** et **d'après demain** un environnement de qualité dans lequel ils pourront s'épanouir pleinement.

La production porcine au Québec est le fer de lance d'un modèle agricole qui tend à s'intensifier, à se spécialiser et à se concentrer toujours plus. Il est impératif de considérer les présentes préoccupations et recommandations des jeunes québécois comme visant l'ensemble du modèle agricole actuel. Les problématiques auxquelles nous faisons face aujourd'hui sont le fruit de la mondialisation effrénée d'une agriculture qui, dans son envolée, a perdu son identité propre.

D'entrée de jeu, les jeunes s'inquiètent du peu d'information dont disposent les différents acteurs gouvernementaux convoqués lors des présentes audiences publiques³, surtout dans un contexte où l'on parle du **développement durable** de cette industrie. De plus, l'ouverture du gouvernement québécois vis-à-vis la traitement des lisiers et fumiers tel que prôné par le nouveau *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) vient ajouter une importante variable à la problématique, variable incontournable dans l'analyse d'un modèle de développement durable, mais dont on connaît trop peu de détails quant à la mise en application et quant aux considérations nouvelles sous-jacentes.

³ Lachapelle, J., Les ministères ignorent tout de la production porcine, *La Presse*, 17 janvier 2003.

Malgré tous les points d'interrogation qui demeurent en suspens, les jeunes d'ENvironnement JEUnesse tiennent à présenter leurs préoccupations et leurs recommandations afin de jeter de solides bases pour une agriculture durable.

PARTIE IV - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

1- LA GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

La principale problématique d'ordre environnementale inhérente à la production porcine actuelle relève de la gestion des déjections animales. En effet, la majorité des problèmes soulevés par les opposants au modèle actuel d'élevage sur lisier découlent de l'épandage de ce dernier. La présente analyse fait exception de la nouvelle variable que représente le traitement des lisiers et fumiers prôné dans le nouveau REA. Cette variable fera l'objet d'une analyse plus poussée dans la section 4. Réglementation.

Considérant :

- Que le ministère de l'Environnement (MENV) ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ne détiennent pas de données suffisantes permettant d'évaluer la part de responsabilités des activités porcines dans la pollution des milieux aquatiques et des écosystèmes y étant rattachés⁴.

Il est recommandé :

PROPOSITION 1

Qu'une évaluation globale de l'impact environnemental de cette industrie, incluant les nouveaux éléments apportés dans le REA, sur les milieux aquatiques et écosystèmes y étant rattachés soit effectuée pour pallier à ces graves lacunes avant la levée du moratoire sur l'attribution de tout nouveau certificat d'autorisation.

⁴ Lachapelle, J., *op. cit.*

PROPOSITION 2

Que soit appliqué le principe de précaution pour toute décision relative au secteur d'activité agricole tant et aussi longtemps que les informations dont nous disposons ne permettent pas de gérer le risque adéquatement.

Considérant :

- Que 98 % du cheptel porcin québécois est élevé sur lisier⁵;
- Que les odeurs rattachées à l'épandage de lisier sont une véritable nuisance pour les habitants des régions de production porcine et qu'elles peuvent être potentiellement pathologique⁶;
- Que l'épandage de lisier génère un engrais facilement lessivable qui est facilement libéré dans les ressources hydriques;
- Que le critère de qualité pour la protection de la vie aquatique pour le phosphore total (0,03 mg/l) fut dépassé dans 14 des 19 bassins versants échantillonnés par le MENV de 1989 à 1995 et que 5 de ceux-ci en Montérégie dépassaient de 6 à 12 fois le critère de qualité⁷;
- Que l'épandage de lisier favorise la monoculture de maïs, plante énergivore favorisée pour la captage de cet engrais, qui cause la stérilisation et la compaction des sols et qui amène l'utilisation à grande échelle de pesticides qui sont dangereux pour la santé des organismes non ciblés ainsi que pour la santé des humains⁸;
- Que « 88% des sols où se pratique la monoculture montrent des signes de détérioration de la structure, [que] 63% sont surfertilisés, [que] 50% sont en baisse de matières organiques, [que] 20% ont des problèmes de compaction et que 10% sont touchés par l'érosion hydrique »⁹ et que « la dégradation des sols amène à son tour une baisse de la qualité des ressources hydriques »¹⁰;

⁵ Pigeon, S., *Présentation et résumé portant sur la conception des bâtiments d'élevage porcin sur litière*, 23 octobre 2002, 4 p., FULI 3.

⁶ Ministère de la santé et des services sociaux, *Les risques à la santé associés aux activités de production animale au Québec*, document de référence, juin 2000, pp.86-88.

⁷ Société de la faune et des parcs du Québec. *Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitat*, décembre 2002, p. 20.

⁸ *Ibid*, pp. 35-40.

⁹ Lajoie, M., *L'agriculture et ses multiples usages de l'eau*, p. 3 citant P. Vallée, 1998.

¹⁰ *Ibid*, p.3 citant G. Gangbazo, 1994.

- Que la demande en terres pour épandage ne cesse de s'accroître et mène à la fragmentation du territoire affectant la biodiversité¹¹;
- Que l'élevage sur litière produit une matière compostable riche en matière organique qui fournit un engrais beaucoup plus stable et difficilement lessivable, qui réduit les odeurs (ça ne sent rien pour y avoir déjà mis le nez dedans), qui pourrait contribuer à réduire les terres d'épandages et qui entraîne peu de coûts comparativement au traitement du lisier proposé dans le nouveau REA¹².

Il est recommandé:

PROPOSITION 3

Que la production porcine sur lisier et sur litière fasse l'objet d'une étude comparative exhaustive portant sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux tout en incluant les impacts de chacune des productions sur la santé et sur le bien-être animal. Cette étude pourrait s'intégrer à l'étude d'impact faisant objet de la proposition 1.

PROPOSITION 4

Que toute future accréditation de projet de production porcine approuvée par le gouvernement du Québec, suivant la levée du moratoire, soit orientée vers une production sur litière et que les anciennes installations fassent l'objet d'un appui du gouvernement afin de favoriser leur réorientation vers la production sur litière.

2- LA SANTÉ

Un esprit sain dans un corps sain! Les jeunes poussent aujourd'hui l'idée plus loin en affirmant : « Un esprit sain dans un corps sain dans un environnement sain! ». En effet, la santé est inévitablement liée à la qualité de l'environnement dans lequel on évolue. La production porcine, en plus de contribuer sensiblement à la dégradation de l'environnement, peut avoir de nombreux effets directs et indirects sur la santé humaine.

¹¹ Bélanger, L. *et coll.*, *Atlas de conservation des boisés en paysage agricole*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, 1998.

¹² Pigeon, S., *op. cit.*

Considérant :

- Que l'utilisation massive d'antibiotiques (plus de 50% des utilisations sont à des fins agricoles en Amérique du nord) à titre préventif et comme facteur pour augmenter le taux de croissance des animaux participe au phénomène d'antibiorésistance qui met en danger la santé animale et humaine¹³;
- Que l'Organisation Mondiale de la Santé a recommandé en 1997 l'arrêt de l'utilisation d'antibiotiques utiles pour l'homme comme facteurs de croissance dans l'agroalimentaire¹⁴;
- Que l'Union Européenne a banni en 1998 l'utilisation d'antibiotiques utiles pour l'homme comme facteur de croissance dans l'agroalimentaire¹⁵;
- Que ces antibiotiques se retrouvent dans l'eau¹⁶ et dans la viande¹⁷;
- Que l'utilisation des antibiotiques à titre préventif et comme facteur de croissance est toujours permise au Québec¹⁸.

Il est recommandé :

PROPOSITION 5

Que l'usage d'antibiotiques dans l'industrie agroalimentaire soit restreint à l'utilisation thérapeutique et que tout autre usage ainsi que l'utilisation d'antibiotiques utiles pour l'homme soient formellement interdits.

Considérant :

- Que l'épandage de lisier est un élément causal de la pollution de nappes phréatiques par les nitrates et certains microorganismes pathogènes, de l'eutrophisation de cours d'eau dû à l'apport considérable en phosphore favorisant la croissance algale, notamment les cyanobactéries produisant des toxines dangereuses pour la santé humaine, et de l'apport de matière organique qui se

¹³ World Health Organization, Overcoming microbial resistance, World Health Organization report on infectious diseases 2000, <http://www.who.int/infectious-disease-report/2000>, visité le 27 février 2003.

¹⁴ *Ibid.*, chapitre 5.

¹⁵ *Ibid.*, chapitre 5.

¹⁶ Gravel, P., Contamination de l'eau potable par des résidus de médicaments : Il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter, *Le Devoir*, 6 septembre 2001.

¹⁷ Gravel, P., Stop aux antibiotiques : Un comité de scientifiques propose des mesures d'urgence, *Le Devoir*, 8 octobre 2002.

¹⁸ Deglise, F., L'agroalimentaire se gave d'antibiotiques, *Le Devoir*, 9 juillet 2002.

retrouve dans l'eau qui réagit avec le chlore lors de la chloration de l'eau destinée à la consommation humaine pour former des trialométhanés cancérigènes¹⁹;

- Que l'épandage de lisier contribue à la contamination de l'environnement par des microorganismes pathogènes et que des liens significatifs entre la densité du bétail et l'incidence de certaines maladies entériques ont été rapportés²⁰;
- Que les maladies gastro-intestinales représentent environ 1 milliard de dollars de dépenses en santé au Canada et que 35% de ces maladies sont associées à l'eau du robinet²¹.

Il est recommandé :

PROPOSITION 6

Que le gouvernement du Québec se dote de moyens adéquats afin d'évaluer la toxicité reliée aux déjections animales pour mettre en place un plan d'action afin de réduire le risque pour la santé publique et pour les écosystèmes. Cet examen pourrait s'intégrer à l'étude mise de l'avant dans la proposition 1.

3- LA CONDITION ANIMALE

La condition animale a fait d'importants gains ces derniers temps (la Belgique s'est même dotée d'un secrétariat d'État à la condition animale²²) et, malgré les nombreux débats entourant une éventuelle charte des droits des animaux, plusieurs des revendications qui ont trait à ce sujet sont issues de problèmes qui se répercutent inévitablement sur le bien-être de l'être humain. Il ne s'agit que d'observer les pratiques dans les conditions d'élevage et dans l'alimentation des animaux qui ont mené aux horreurs de la vache folle et de la fièvre aphteuse pour comprendre la proximité des dangers sous-jacents au mode de production agricole actuel.

¹⁹ Ministère de la santé et des services sociaux, *op. cit.*, pp.40-85.

²⁰ Michel, P. *et coll.*, *Activités de production animale et les risques biologiques associés à l'eau.*, présentation au colloque « L'eau et la santé » du 70^{ème} Congrès de l'ACFAS, 17 mai 2002.

²¹ Payment, P., *Épidémie ou endémie : importance des maladies transmises par l'eau*, Présentation au colloque « L'eau et la santé » du 70^{ème} Congrès de l'ACFAS, 17 mai 2002.

²² Farrachi, A., Silence, on souffre : Pitié pour la condition animale, *Le Monde diplomatique*, Août 2001, p.21, <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/08/FARRACHI/15543>, visité le 27 février 2003.

Considérant :

- Que les conditions d'élevage au Québec ne sont pas assujetties à des normes liées à la condition animale comme c'est maintenant le cas pour les pays de l'Union européenne²³;
- Que l'utilisation des farines carnées est toujours permise dans l'alimentation des porcs au Québec, et ce, malgré la connaissance des problèmes reliées à la transmission de maladies bien connue suite aux événements survenus en Europe au cours des dernières années;
- Que la concentration d'animaux dans des espaces clos augmente le stress chez ces derniers, ce qui affaiblit le système immunitaire et qui favorise l'apparition de maladies.

Il est recommandé :

PROPOSITION 7

Que le gouvernement mandate une commission pour se pencher sur la question de la condition animale afin de jeter les bases d'une politique qui assurera une industrie saine pour les animaux et les humains. Cette analyse pourrait également s'intégrer à l'évaluation décrite dans la proposition 1.

Considérant :

- Que le transport de la porcherie à l'abattoir est considérablement stressant pour l'animal ce qui peut également favoriser la maladie;
- Qu'un projet pilote d'« abatterie » (abattoir à la ferme) s'est démontré concluant, projet qui minimiserait le stress chez l'animal tout en lui épargnant le transport à l'abattoir en plus de favoriser la transformation des animaux à l'échelle locale²⁴.

²³ Francoeur, L.-G., L'Union européenne se lance dans l'agriculture durable : Les producteurs devront respecter une politique d'écoconditionnalité pour obtenir l'aide gouvernementale, *Le Devoir*, 23 janvier 2003.

²⁴ Bergeron, L., Appendice V : Projet pilote d'abattage à la ferme de la coopérative de viandes fines d'Abitibi-Témiscamingue, dans *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*, R. Bouchard (2002), Éditions Écosociétés, Montréal, pp.209-218.

Il est recommandé:

PROPOSITION 8

Que l'abattage des animaux à la ferme ou dans des abattoirs régionaux soit évalué par le gouvernement comme option afin de réduire au maximum le stress subi par l'animal et afin de dynamiser les régions.

4- LA RÉGLEMENTATION

Le nouveau REA adopté en juin 2002 a apporté de grands changements en ce qui a trait à la gestion des déjections animales. Le moratoire décrété jusqu'en juin 2004 permettra l'évaluation ferme par ferme des rejets en phosphore, ce qui permettra d'avoir une meilleure vision de la problématique des déjections animales dans la production porcine. Cela dit, cette nouvelle réglementation a-t-elle de quoi favoriser un modèle de développement durable?

Considérant :

- Que lors du décret du moratoire en juin 2002, c'est 281 municipalités qui étaient en surplus de phosphore²⁵;
- Que le nouveau REA vise l'état d'équilibre dans la capacité support en phosphore des sols d'ici 2010, alors que cela risque, à court terme, de transférer les surplus de phosphore des régions en surplus vers des régions qui ne connaissent pas encore de problèmes liés à la surfertilisation et, qui à long terme, risque de saturer la totalité du territoire agricole québécois, un phénomène (la saturation) pour lequel nous disposons de trop peu d'information²⁶;
- Que le REA favorise le traitement des lisiers afin de répondre au problème de la surfertilisation, alors qu'il ne s'agit en réalité que de déplacer le problème ailleurs et qui risque de causer de nouveaux problèmes tels l'augmentation des coûts liés au traitement lui-même, à l'enfouissement éventuel, à la dégradation des routes dû au

²⁵ Champagne, A.-L., Chaudière-Appalaches et zones en surplus de purin, *Le Soleil*, 14 juin 2002.

²⁶ Lachapelle, J., *op. cit.*

transport des lisiers aux centres de traitements et une augmentation possible de nos émissions de gaz à effet de serre²⁷;

- Que les coûts associés au traitement du lisier représenteront fort probablement des dépenses additionnelles qui auront à être assumées en grande partie par les contribuables québécois;
- Que le nouveau REA encourage la production sur lisier en proposant l'alternative du traitement des lisiers et fumiers ce qui anéanti tout lien à la terre restant, rendant ainsi obsolètes les revendications liées au fameux « droit de produire » visant à assurer l'utilisation optimale des meilleures terres à vocation agricole.

Il est recommandé :

PROPOSITION 9

Que le REA soit amendé afin de restreindre l'option du traitement du lisier comme outil de contournement de la réalité de la surfertilisation et que soit plutôt proposé un modèle de gestion basé sur le nombre d'unité animale à l'hectare tel que proposé par l'Union paysanne²⁸, liant ainsi la production agricole à la terre.

Considérant :

- Que l'article 19 du REA rend optionnelle la valorisation des déjections animales;
- Qu' « au Québec, l'apport de phosphore organique par les fumiers et lisiers représente en moyenne plus de trois fois les besoins des cultures [et que] si l'on ajoute les engrais chimiques épandus, «l'apport total de phosphore au Québec excède en moyenne de 67 % les besoins des cultures»²⁹.

Il est recommandé :

PROPOSITION 10

Que les mesures prévues dans le REA pour rétablir l'équilibre dans la capacité support des sols en phosphore soient modifiées afin de valoriser l'utilisation maximale et non-optionnelle des fumiers et lisiers issus des exploitations

²⁷ Bibeau, R., La destruction des lisiers et fumiers : L'eldorado d'une croissance sans frein et sans risque de la production porcine, *Le Devoir*, 5 août 2002.

²⁸ Union paysanne, *Présentation de Roméo Bouchard portant sur la production porcine et développement durable*, 13 novembre 2002, 12 p., DURA12.

²⁹ Francoeur, L.-G., 30 000 Québécois boivent de l'eau polluée aux nitrates, *Le Devoir*, 14 octobre 1999.

porcines actuellement présentes sur le territoire québécois afin de diminuer l'utilisation d'engrais minéraux.

Considérant :

- Que l'ancien *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA) établissait l'interdiction d'épandage à 5 m d'un cours d'eau ;
- Que le nouveau REA établit l'interdiction d'épandage à 3 m d'un cours d'eau et à 1 m pour un fossé agricole, alors que ces distances réservées pour des bandes riveraines sont décriées par des spécialistes du ministère de l'Environnement qu'ils dénoncent de par leur inefficacité et qu'ils qualifient de « maquillage écosystémique » et qui proposent plutôt des bandes riveraines de 20 à 30 mètres pour assurer la maintien de la biodiversité et la capacité de rétention³⁰;
- que la Politique de protection des rives, berges, littoral et plaines inondables est inappliquée à peu près partout en milieu agricole au Québec, alors que la loi l'exige depuis 15 ans³¹.

Il est recommandé :

PROPOSITION 11

Que la Politique de protection des rives, berges, littoral et plaines inondables fasse l'objet d'une ré-évaluation quant aux définitions s'appliquant aux bandes de protection riveraines en milieu agricole ainsi qu'aux recours législatifs pouvant la mettre en œuvre sérieusement afin de tenir compte des réalités écosystémiques et d'assurer le maintien de la biodiversité tout en mettant un frein à la fragmentation du territoire.

Considérant :

- Que l'évaluation ferme par ferme ainsi que les modalités de traitement du lisier prônées par le REA remettent en question la gestion par bassin versant fer de lance de la nouvelle Politique nationale de l'eau.

³⁰ Francoeur, L.-G., Production porcine : Échecs de la politique des bandes riveraines, *Le Devoir*, 17 janvier 2003.

³¹ Francoeur, L.-G., Le projet de Politique nationale de l'eau; L'eau : un projet impressionnant, mais timide sur certains aspects, *Le Devoir*, 16 novembre 2002.

Il est recommandé :

PROPOSITION 12

Que le REA soit modifié afin d'intégrer la gestion par bassin versant aux mesures proposées.

5- ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION PORCINE

L'industrie porcine au Québec c'est 7 100 000 porcs produits en 2002, 1,13 milliards de recettes pour la production, 2,5 milliards de valeur de livraison dans le secteur de la transformation, 800 millions de dollars en exportation et 30 000 emplois dont la moitié sont des emplois directs dans les secteurs de la production ou de la transformation³². De plus, malgré qu'ils ne représentent que seulement 7 % des établissements agricoles, alors qu'ils rapportent 20% des revenus agricoles bruts totaux³³ : la production porcine est belle et bien la figure de proue de l'agriculture industrielle québécoise. Or, l'emphase mise sur cette production dans une optique de compétitivité internationale a fait en quelque sorte que cette production se retrouve « peinturée dans un coin » et que la seule issue semble de pousser encore plus vers l'industrialisation, la spécialisation et la concentration.

Considérant :

- Que plus de la moitié des porcs produits au Québec sont destinés à l'exportation³⁴;
- Que les subventions gouvernementales correspondent à 50 % du revenu net moyen des producteurs³⁵;
- Que les subventions à l'agriculture profitent aux plus gros puisque l'aide versée est relative au volume de production de l'entreprise, ce qui fait que 13 % des entreprises de plus de 250 000\$ raflent 50% des subventions gouvernementales,

³² Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, *Présentation de Pascal Van Nieuwenhuysse portant sur la dynamique de développement économique d'une industrie:cas de la filière porcine*, 23 octobre 2002, 23p., ECON7.

³³ Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, *Présentation d'Hélène Brassard portant sur les caractéristiques québécoises et régionales de la production porcine au Québec en 2001*, 23 octobre 2002, PROD2.

³⁴ Fédération des producteurs de porcs du Québec, *Portrait de la production : Retombées économiques*, <http://www.leporcduquebec.qc.ca/pages/Portrait/Page-portraitRETOM.html>, visité le 28 février 2003.

³⁵ Bouchard, R., *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*, Les Éditions Écosociété, Montréal, 2002, p. 94.

alors que les producteurs de moins de 50 000\$, qui représentent 37 % des exploitations agricoles, se partagent 7% de l'aide³⁶;

- que l'augmentation fulgurante des prix des terres (11 % en moyenne par année pour les 5 dernières années³⁷) devient un obstacle pour quiconque désire débiter dans ce milieu, jeune ou moins jeune;
- que l'Union européenne a réformé sa Politique agricole commune, misant sur le principe d'écoconditionnalité, qui accordera désormais l'aide gouvernementale sous forme d'un paiement unique par exploitation et diminuera les paiements directs aux grandes exploitations favorisant ainsi la défense du paysage rural³⁸;
- que la majorité des fonds disponibles au Québec actuellement favorisent l'intégration et la spécialisation de la production qui sont à l'origine des problèmes environnementaux et sociaux.

Il est recommandé :

PROPOSITION 13

Que le gouvernement du Québec se dote d'une politique d'aide financière à l'agriculture basée sur l'écoconditionnalité à l'image de celle adoptée par l'Union européenne et adaptée aux réalités québécoises afin de favoriser la multifonctionnalité dans des entreprises à dimension humaine soucieuses d'assurer une diminution des intrants chimiques, d'utiliser à l'interne la totalité des fumiers, de favoriser la rotation des cultures tout en favorisant la ruralité.

Considérant :

- Que les ventes au détail de produits biologiques pourraient connaître une croissance de 20% par année, pour atteindre 3,1 milliards de dollars en 2005³⁹;
- Que 81% des répondants d'un sondage Équiterre-CROP effectué entre le 15 et le 25 novembre 2001 étaient en accord avec l'idée que le gouvernement du Québec

³⁶ *Ibid.*, pp. 95-96.

³⁷ Financement agricole Canada, *Valeur des terres agricoles*, automne 2002, 8 p.

³⁸ Francoeur, L.-G., *L'Union européenne ... op. cit.*

³⁹ Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Fournisseurs et produits : Productions biologiques*, <http://atn-riae.agr.ca/supply/f3313.htm>, visité le 27 février 2003.

donne un soutien financier pour aider les fermes à cesser d'utiliser des engrais et des pesticides chimiques⁴⁰;

- Que l'agriculture biologique représente une alternative économique et environnementale intéressante, notamment de par la valeur ajoutée au porc produit ainsi qu'aux avantages indéniables sur l'environnement et la santé.

Il est recommandé :

PROPOSITION 14

Que la production porcine biologique fasse l'objet d'un programme de financement musclé favorisant le passage de producteurs au mode de production biologique.

6- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Un développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »⁴¹

Selon le MENV⁴², le développement durable comporte trois objectifs : le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'amélioration de l'équité économique. Bien que le concept de développement durable ait vu le jour dans les années 80, force est de constater que l'idéologie met du temps à faire son chemin dans les sphères politiques.

Considérant :

⁴⁰ Centre d'agriculture biologique du Québec, *Actualités : 81% de la population en faveur d'une agriculture sans pesticides ni engrais chimiques*, <http://www.cab.qc.ca/nouveautes.jsp>, visité le 27 février 2003.

⁴¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), *Notre avenir à tous*, Éditions du fleuve/ Les publications du Québec, Montréal, 434 p.

⁴² Ministère de l'Environnement, *Développement durable : définition, conditions et objectifs*, http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev_dur/definition.htm, visité le 28 février 2003.

- Que le nombre de ferme au Québec est passé de 90 000 en 1970 à 32 000 en 2000⁴³;
- Que la dégradation des cours d'eau et des écosystèmes rattachés est due en grande partie par les activités agricoles;
- Que l'acceptabilité sociale de la production porcine a atteint des profondeurs abyssales au courant des dernières années;
- Que l'explosion de la valeur des exportations de produits porcins (augmentation de 200% de 1994 à 2001⁴⁴) profite en grande partie à un petit lot de producteurs, alors que les emplois dans le milieu agricole sont en chute depuis les années 1950 (baisse de 21 % des emplois au Québec de 1996 à 2001⁴⁵);
- Que les changements technologiques proposés pour la gestion des déjections animales n'ont fait l'objet d'aucune étude sérieuse quant à la mise en application et les coûts associés alors qu'une agriculture à échelle humaine a fait ses preuves depuis de millénaires;
- Que des groupes de jeunes comme ENJEU travaillent durement à promouvoir des choix qui respectent les objectifs du développement durable alors que les décisions politiques appuyant ses choix tardent à venir;
- Que l'autosuffisance est atteinte en ce qui a trait à la production porcine, permettant ainsi d'affirmer que tout développement anarchique présentement met à la solde de l'exportation notre environnement et notre qualité de vie ;
- Que les coûts environnementaux ne sont toujours pas inclus dans le développement de projets d'envergure tel que l'agriculture : l'Union québécoise pour la conservation de la nature évalue entre 200 à 500 millions de dollars⁴⁶ les coûts associés à la pollution d'origine agricole.

Il est recommandé :

PROPOSITION 15

Que les objectifs du développement durable soient intégrés rigoureusement à toute décision politique, économique ou environnemental afin d'assurer véritablement le plein épanouissement des générations à venir.

⁴³ Bouchard, R., *op. cit.*, pp. 80-81.

⁴⁴ Fédération des producteurs de porcs du Québec, *op. cit.*

⁴⁵ Lafrenière, M., L'agriculture emploie moins de monde, *Le Nouvelliste*, 2 mars 2002.

⁴⁶ Union Québécoise pour la Conservation de la Nature, *Construire ensemble une agriculture durable*, 2002, 24 p.

7- L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

L'Éducation relative à l'environnement (l'ERE) est au cœur des changements dans notre société. Elle a pour but de former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant. Elle amène également le développement d'une population qui aura les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettront de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux. Une telle éducation permet aux populations d'être plus conscientes de la portée et des conséquences de leurs gestes de tous les jours sur l'environnement.

Considérant :

- Que les réalités agricoles sont peu connues de la population générale;
- Que le manque d'éducation à l'agriculture actuelle amène les consommateurs à porter des choix alimentaires qui peuvent avoir des conséquences environnementales et sociales néfastes;
- Qu'actuellement, aucun programme de sensibilisation gouvernemental n'a été développé afin d'éduquer la population aux enjeux liés à l'agriculture.

Il est recommandé :

PROPOSITION 16

Qu'un programme de sensibilisation à l'agriculture soit mis sur pied par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec des OSBL ayant une expertise sur ce sujet afin d'éduquer la population envers les enjeux de l'agriculture actuelle.

Considérant :

- Que les programmes d'agriculture biologique soutenue par la communauté (ASC) permettent le développement d'un type d'agriculture respectueux de l'environnement, des agriculteurs et de la santé humaine;

- Que l'éducation à l'agriculture se fait, entre autres, par la participation des citoyens à des programmes d'ASC les amenant ainsi à devenir des acteurs et à vivre l'agriculture;
- Que les programmes d'ASC permettent de rétablir les liens entre les agriculteurs et les consommateurs par le travail de ces derniers à la ferme et leur relation directe avec l'agriculteur;
- Que l'ASC permet aux consommateurs de prendre conscience des réalités que vivent les agriculteurs au quotidien;
- Que l'ASC offre un véritable appui à l'agriculture paysanne québécoise.

Il est recommandé :

PROPOSITION 17

Qu'un financement majeur soit attribué afin de soutenir les programmes d'ASC déjà en place et que pour chaque région du Québec un programme d'ASC soit implanté.

Considérant :

- Qu'à l'heure actuelle, une bonne proportion de l'ERE en milieu scolaire est effectuée par des étudiant(e)s via les différents mouvements environnementaux présents à l'intérieur de nos écoles;
- Que ces comités sont des endroits privilégiés permettant d'acquérir des connaissances environnementales et qu'un des objectifs primordiaux des étudiants s'y impliquant est de retransmettre ces connaissances à l'ensemble de la population étudiante de leur institution scolaire;
- Qu'en plus de former des individus qui pourront devenir des acteurs de changement dans notre société, l'implication à l'intérieur de comité environnemental permettra de créer un sentiment d'appartenance à son milieu scolaire;

- Que ces comités font face à un manque de moyens (matériel et financier) afin de pouvoir réaliser l'ensemble de leur programmation éducative, par exemple au niveau de la situation agricole du Québec et à l'échelle mondiale.

Il est recommandé :

PROPOSITION 18

Qu'une structure et du matériel adéquat soient fournis à ces comités afin de leurs permettre et leur faciliter le rôle éducatif qu'ils ont à jouer, entre autres en ce qui a trait à l'agriculture, dans leur école respective. De plus, un financement respectable devrait leur être fourni pour qu'ils puissent continuer de sensibiliser les étudiants sur les différents problèmes environnementaux auxquels fait face notre société.

Considérant :

- Que les groupes environnementaux jouent un rôle primordial au niveau de l'éducation relative à l'environnement et que ces organisations rejoignent un nombre impressionnant de personnes à chaque année;
- Qu'il y a plusieurs groupes environnementaux oeuvrant en ERE et qu'il existe des programmes de sensibilisation portant sur les modes de production agricoles actuels ainsi que des alternatives possibles.

Il est recommandé :

PROPOSITION 19

Que les sommes allouées au programme de financement statutaire des groupes oeuvrant en éducation relative à l'environnement soient augmentées afin de permettre à une plus grande quantité de groupes de continuer leur travail de sensibilisation et d'éducation auprès de la population.

PARTIE V- CONCLUSION

Les jeunes s'expriment ici de vive voix afin que l'on s'attarde sérieusement à bâtir un modèle agricole respectueux des considérations sociales, environnementales et économiques du paysage québécois et des générations à venir. Les jeunes du Québec sont optimistes face à l'avenir et entendent ce dernier comme étant porteur de changement et d'innovation. Les jeunes du Québec sont prêts à travailler dur pour faire du Québec agricole de demain une référence en matière de développement durable. Nous ne disposons que d'une seule terre!

PARTIE VI - ANNEXE 1

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Robert Ménard Président	Étudiant en sociologie et en éducation relative à l'environnement Université du Québec à Montréal
Caroline Voyer Vice-présidente (Communications)	Responsable Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager
Pascal Labonté Vice-président (Éducation)	Coordonnateur Collège de Rosemont
François Audet Trésorier	Gestionnaire de programmes CARE Canada
Julien Mongeau Secrétaire	Étudiant
Martin Lacroix Administrateur	M.Sc Toxicologie environnementale
René Coignaud Administrateur	Étudiant en sciences environnementales Université d'Ottawa
Philippe Leclerc Administrateur	Directeur des communications Consortium l'Echo-logique
Elisabeth Patterson Administratrice	Avocate
Renée Huard Administratrice	Responsable Centre des sciences de Montréal
Catherine Charneau Simard	Étudiante

Administratrice

ANNEXE 2

ÉQUIPE DU BUREAU

Luc Parlavecchio
Directeur général

Ginette Caron
Coordonnatrice administrative

Karla Etienne
Rédactrice en chef du webzine L'ENJEU

Jean-Luc Caillaud
Agent de liaison

Mélanie Morel
Chargée de projet, compostage

Richard Dugas
Chargé de projet, Transport durable

Sandrine Desaulniers
Chargée de projet, enjeux alimen...Terre

Claire Heenan
Chargée de projet, enjeux alimen...Terre

Marie-pierre Carbonneau
Animatrice, enjeux alimen...Terre

Chantal Ayotte
Stagiaire

Les 3NJ c'est alimen... terre

GUIDE ALIMEN... TERRE d'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Nu

Moins emballé

Non-LOIN

Produit localement



NATUREL

Moins de produits chimiques

JUSTE

Respectueux des travailleuses
et des travailleurs



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
et des Communications



L'Union des
producteurs
agricoles

